

Intervention de la RDC à la Réunion Ministérielle sur le Financement

1. Dans quelle mesure les outils d'information et les arrangements institutionnels de la Convention pour le financement du climat travaillent-ils ensemble pour assurer la prévisibilité et le rehaussement du financement international sur le climat ?

Madame et Monsieur les Co-facilitateurs,

A ce jour, l'Union Européenne et 5 autres pays développés ont finalisé la deuxième série de leurs soumissions biennales sur leurs stratégies et approches pour augmenter le financement climatique entre 2014 et 2020. Nous les en remercions et invitons vivement les autres pays développés à faire de même afin de contribuer à renforcer la transparence et la confiance mutuelle par rapport à l'objectif de mobilisation de 100 milliards de dollars d'ici 2020. Ces soumissions sont certes utiles car elles nous fournissent de précieuses informations sur le soutien en financement climatique reçu de la part des pays développés pour la période ayant suivi le financement fast start (2010-2012), mais elles ne nous renseignent pas suffisamment sur la prévisibilité des flux du financement climatique au cours des prochaines années. En particulier, ces soumissions semblent manquer d'informations quantifiées et d'une liste exhaustive des sources de financement pour atteindre l'objectif collectif de 100 milliards de dollars. Nous espérons vivement que les prochaines soumissions biennales prévues en 2016, qui interviendront juste après l'adoption de l'Accord post-2020 à Paris l'année prochaine, nous apporteront plus de transparence et de compréhension sur le soutien financier reçu et à recevoir.

Madame et Monsieur les Co-facilitateurs,

Comme vous le savez, le Comité Permanent du Financement a été créé en 2010 par les Accords de Cancún avec l'objectif d'assister les Parties sur la gestion du mécanisme financier de la Convention, notamment entre autre pour améliorer la cohérence, la mobilisation et la coordination du financement. Cette année, ce comité a mené sa première évaluation biennale des flux du financement climatique, ce qui constitue un pas important vers l'établissement effectif du MNV (Mesure, Notification, Vérification) du soutien.

Tel que recommandé par le Comité Permanent, les lignes directrices relatives à la notification du financement climatique sous l'égide de la Convention devraient être améliorées.

Ainsi, dans leurs soumissions, les pays développés devraient inclure les sources qu'ils utiliseront pour fournir le financement climatique. A cet effet, la République Démocratique du Congo estime que les financements publics devraient constituer la principale source de financement pour l'adaptation.

Qui plus est, nos partenaires des pays développés savent comme nous que la prévisibilité des flux financiers constitue une motivation importante et confère une assurance renforcée aux pays en développement afin d'adopter une approche programmatique et transformatrice afin de s'inscrire sur une voie de développement plus sobre en carbone.

Nous nourissons l'espoir de voir l'année prochaine l'Accord de Paris établir les modalités d'un système de MNV (Mesure, Notification, Vérification) robuste qui fournisse à toutes les Parties un aperçu de la quantité globale des financements climatiques mobilisés, alloués, décaissés et utilisés.

Un tel système de suivi-évaluation renforcera la confiance mutuelle et permettra aux pays bénéficiaires du financement climatique de procéder à la vérification complète des flux financiers qui leur sont destinés.

2. Comment peut-on renforcer les processus nationaux de prise de décisions et mobiliser des financements et des investissements supplémentaires, tout en encourageant la participation des acteurs non étatiques ?

Madame et Monsieur les Co-facilitateurs,

L'appropriation nationale, l'accès direct et la constitution d'un environnement habilitant sont des questions fondamentales en vue de renforcer les processus nationaux de prise de décisions et de mobilisation des financements climatiques.

En outre, la prévisibilité du niveau des flux publics et l'assurance de leur décaissement permettent de générer des projets, des programmes et des plans dans les pays en développement qui à leur tour, entraînent l'implication des investisseurs privés et l'amélioration d'un environnement habilitant caractérisé par des cadres politiques et réformes clés, incitatifs à des investissements ambitieux.

De nombreux pays en développement ont d'ores et déjà mis en place des stratégies et des politiques de développement sobres en carbone et résiliente aux effets néfastes du changement climatique. Ces politiques et cadres stratégiques contribueront à créer un environnement plus stable et prévisible pour les investissements climatiques. A ce titre, la RDC a initié un ambitieux programme appelé Programme juridictionnel « Mai Ndombe » qui couvre une superficie totale de 13.000.000 d'hectares en vue d'entreprendre des réductions d'émissions de Gaz à effet de serre liées à la déforestation et à la dégradation forestière. Ce programme qui implique et mobilise plusieurs partenaires étatiques, institutionnels et privés, ainsi que les communautés locales, vise à obtenir des paiements basés sur les résultats et à susciter un effet transformationnel sur le développement social et économique, en vue de la réduction de la pauvreté des populations résidentes dans la zone concernée par ledit programme.

Il sied toutefois de rappeler que ce projet quoi que ambitieux ne couvre que 5% du territoire national de la RDC. Pour que la RDC qui se trouve être à la fois un pays « post conflit » et un pays membre du « Groupe des pays les moins avancés » puisse attirer un niveau d'investissements à grande échelle qui soit en adéquation avec ses énormes besoins d'adaptation et d'atténuation, elle doit pouvoir bénéficier de l'accompagnement de flux financiers climatiques mobilisés et canalisés à travers divers acteurs publics et privés sous-nationaux, nationaux, régionaux et internationaux.

Pour atteindre cette masse critique d'investissements susceptibles de lui permettre un

développement plus sobre en carbone, la RDC est prête à engager des réformes importantes pour créer un environnement habilitant et améliorer son cadre légal existant pour permettre au secteur privé d'orienter ses investissements vers des activités faibles en émissions de gaz à effet de serre et plus résilientes au changement climatique.

C'est dans ce même ordre d'idées, que la RDC a procédé à la nomination de son Autorité Nationale Désignée pour le Fonds Vert pour le Climat en vue de bénéficier du soutien préparatoire dudit Fonds et s'apprêter à accéder à ses financements, à formuler des projets et des programmes viables et les mettre en œuvre de manière efficace et efficiente.

L'accord juridiquement contraignant qui sera adopté l'année prochaine à Paris devra comporter des engagements d'atténuation substantiels, mais également des objectifs de financement chiffrés et ambitieux.

3. Comment les parties peuvent-elles assurer que l'articulation des dispositions actuelles dans un cadre institutionnel rigoureux et un système d'information efficace garantissant la transparence et la prévisibilité nécessaires dans la fourniture et l'utilisation du financement climatique dans un monde post-2020 ?

L'architecture actuelle du financement climatique consiste en une « galaxie de financements » et qui comprend une multitude d'institutions qui fonctionnent de manière parallèle, sont gouvernées par différentes politiques et procédures, dotées de mandats qui se chevauchent. Une partie des fonds existants tels que le Fonds d'Adaptation sont confrontés à des difficultés de lever des fonds pour soutenir les actions d'adaptation qui représentent le secteur d'action prioritaires pour la RDC et le continent africain dans la lutte contre les effets néfastes du changement climatique.

Alors que le Fonds d'Adaptation se retrouve dans une situation précaire compte tenu des difficultés auxquelles fait face le Mécanisme de Développement Propre, les besoins en adaptation des pays africains vont grandissants. Cela appelle à un engagement sans équivoque des pays développés à réaliser des contributions annuelles d'au moins 80 millions de dollars entre 2015 et 2017 afin d'assurer la survie du Fonds d'Adaptation.

En ce qui concerne le Fonds Vert pour le Climat, il va sans dire que celui-ci est appelé à jouer un rôle majeur dans l'architecture du financement climatique pré-2020 et post-2020. A la suite de l'adoption par son Conseil des 8 conditions essentielles à sa capitalisation, le Fonds Vert a été rendu pleinement opérationnel. Le processus de mobilisation initiale des ressources commencé à Oslo et achevé à Berlin a permis la mobilisation de 9,95 milliards de dollars. Il s'agit là d'un fait majeur car aucun fonds climatique n'a pu mobiliser autant d'argent en un délai aussi court par le passé. Nous sommes confiant qu'avant la fin de la présente Conférence des Parties, d'autres pays développés qui ne se sont pas encore engagés prendront la noble décision de contribuer au Fonds Vert afin de franchir la barre historique des 10 milliards de dollars mobilisés et ainsi répondre aux effets néfastes toujours grandissants du changement climatique et de ses corollaires qui nécessitent d'énormes besoins d'adaptation et d'atténuation.

Madame et Monsieur les Co-facilitateurs,

,Il nous paraît dès lors primordial que le nouvel accord dont les bases seront jetées ici à Lima et qui sera adopté l'année prochaine à Paris comporte des décisions courageuses sur les sources de financement innovantes pour mener l'action contre le changement climatique. Ne mettons pas tous nos œufs dans le même panier de peur de tous les perdre si le panier venait à tomber. Au contraire, diversifions afin de préserver nos précieux œufs de la fêlure. Diversifions nos sources du financement climatiques afin d'accomplir plus de prévisibilité des flux attendus et de réduire la dépendance sur une source unique et spécifique du financement.

Aujourd'hui, plusieurs rapports et publications techniques nous fournissent d'innombrables informations sur la manière de garantir la transparence et la prévisibilité nécessaires à la fourniture et à l'utilisation du financement climatique dans la période post-2020. En effet, le Groupe consultatif de haut niveau sur le financement de la lutte contre le changement climatique et le Programme de travail sur le financement climatique à long terme au sein du processus de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ont tous deux identifié des sources alternatives et innovantes de financement. Certaines de ces sources sont les éventuels impôts et taxes sur le transport aérien, sur le transport maritime ou sur les transactions financières internationales. L'instauration d'un prix mondial sur le carbone, les nouveaux mécanismes de marché, et l'abandon des subventions aux combustibles fossiles sont également mis en exergue comme étant des pistes prometteuses de mobilisations de financements climatiques nouveaux et additionnels. Dans la cadre de l'Accord post-2020 que nous négocions ici à Lima et que nous adopterons l'année prochaine à Paris, nous devons avoir le courage politique d'adopter les recommandations techniques à notre disposition sur les nouvelles sources de financement climatique.

Je vous remercie.